



Marché de Noël 2026

Ven 04 - sam 05 - dim 06/12

FICHE A RETOURNER AVEC DEUX CHEQUES (INSCRIPTION ET CAUTION **A L'ORDRE DU TRESOR PUBLIC**) A L'ADRESSE SUIVANTE :

Mairie de Carentan-les-Marais

Contact : Sarah PASQUIER

Boulevard de Verdun

Mail : s.pasquier@carentan.fr

50500 Carentan-les-Marais

Port. : 07.82.28.61.56

Bulletin d'inscription

ENTREPRISE :

SIRET :

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mail :

Tel :

Activité ou produits vendus :

.....

☐ Coffret électrique : ☐ Oui ☐ Non si oui, puissance :

☐ Chèque de caution : 50 € (pas d'encaissement)

☐ Chèque de règlement de l'emplacement : 65 € (encaissement le jour du marché de Noël)

Je soussigné(e) , :

☐ M'engage à participer au marché de Noël qui aura lieu les vendredi 4 décembre de 15h à 19h ainsi que les samedi 5 décembre et dimanche 6 décembre de 10h à 19h ;

☐ Réserve un emplacement de 2m au prix de 65 € pour la période, électricité comprise, dans le magic mirror, place Vauban à Carentan ;

A, le

Signature :

REGLEMENT DU MARCHE DE NOEL

Article 1 : Accueil et Installation

Le Marché de Noël aura lieu du 4 au 6 décembre 2026, place Vauban à Carentan-les-Marais. Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- Vendredi 4 décembre : 15h00 – 19h00
- Samedi 5 décembre : 10h00 – 19h00
- Dimanche 6 décembre : 10h00 - 19h00

L'installation pourra se faire le vendredi à partir de 10h ou en début d'après-midi (14h).

Le marché de Noël ouvre le vendredi 04/12 à 15h au public.

Les véhicules pourront se garer près du magic mirror pour déchargement.

Ensuite les véhicules devront être stationnés sur les parkings de la ville (privilégier le parking Place du Grand Valnoble).

Article 2 : Obligation de présence

Les exposants devront être présents aux jours et heures indiqués ci-dessus.

Afin de garantir leur présence tout au long du marché, un chèque de caution sera demandé et restitué si aucune absence n'est constatée.

Article 3 : Matériel et décoration

Afin de fidéliser nos visiteurs et de créer une ambiance de Noël, il est demandé aux exposants de prévoir la décoration de leur stand.

Merci de préciser la puissance de vos appareils électriques.

Article 4 : Sécurité

Le gardiennage est assuré la nuit mais les objets de valeur ne doivent pas être laissés sur les stands.

Les services de la police municipale et de gendarmerie sont prévenus.

La ville de Carentan-les-Marais décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

Article 5 : Animation

Nous demandons à chaque stand de nous fournir un lot afin de composer 2 paniers garnis qui seront tirés au sort par tombola : 1 le samedi et 1 le dimanche.

J'accepte les conditions du règlement du marché

Signature et date :